

COMMUNE DE BONFOL

INFORMATIONS A LA POPULATION

Fermeture estivale du secrétariat communal

Durant les vacances d'été, le secrétariat communal sera fermé du

lundi 19 juillet 2021 au vendredi 13 août 2021.

Il reprendra ses activités le lundi 16 août 2021.

En cas d'urgence, une permanence sera assurée par :

M. Fernand Gasser, Maire (079 690 19 06)

Assurance-chômage - rappel

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les demandeurs d'emploi doivent soit s'inscrire à l'ORP prioritairement via la plateforme d'accès aux services en ligne (www.jura.ch/inscription auprès d'un ORP) ou pour les personnes qui n'ont pas d'accès à internet, en se présentant au guichet de l'ORP situé à l'Avenue Cuenin 15 à Porrentruy.

Permis de construire en ligne

Le canton du Jura poursuit sa transition numérique avec JURAC, l'application électronique pour le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire. La digitalisation doit permettre d'augmenter l'efficacité et l'efficacite des processus, en améliorant les flux d'informations entre les nombreux acteurs qui interviennent sur les demandes de permis de construire (requérants, architectes, communes, services cantonaux, Etablissement cantonal d'assurance, etc.). A titre d'exemple, un requérant ou son architecte recevra des notifications permettant de suivre le traitement du dossier ou demandant de fournir des compléments en cas de besoin.

Après une première phase d'introduction auprès de sept communes durant le premier semestre 2021, l'application est désormais ouverte à toutes les communes jurassiennes.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, **tous les dossiers de demande de permis de construire ó petits et grands ó doivent être déposés et traités avec l'application JURAC.** Celle-ci est à disposition sous la rubrique Environnement / Constructions du guichet virtuel de l'État sous <https://guichet.jura.ch>. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sous <https://www.jura.ch/jurac>.

NB : le processus de traitement de la demande de permis de construire par la Commune débutera uniquement lorsqu'une copie papier du dossier établi sur l'application Jurac sera déposée au secrétariat communal, accompagnée de deux jeux de plans. De plus, le requérant devra veiller à signer tous les plans du projet.

Si vous avez besoin d'aide pour le dépôt d'une demande de permis de construire en ligne, vous pouvez vous adresser à M. Markus Schwendimann, Conseiller communal (079 647 86 75), qui pourra vous épauler dans cette démarche.

Retraite pour un enseignant du Cercle scolaire de la Vendline

Vendredi 2 juillet 2021, 44 ans jour pour jour après avoir obtenu son diplôme d'enseignant à l'École normale de Porrentruy, Roland Corbat va pouvoir profiter désormais d'une retraite bien méritée.

Ayant débuté sa profession par des remplacements dans diverses localités jurassiennes, il est nommé en 1981 à la tête de la classe de 6^{ème} à 9^{ème} année de Bonfol, avant d'intégrer le Cercle scolaire de la Vendline à sa création en 2012.

Il est alors en charge de la classe de 7H-8H, où le sérieux de son travail, sa rigueur non dénuée de brins d'humour, permettent à ses élèves d'aborder avec plus de sérénité ce passage délicat de l'entrée à l'école secondaire,

Passionné et créatif, Roland Corbat a toujours su se renouveler et adopter les dernières méthodes et nouveau matériel, spécialement informatique. Il aimait également allier enseignement théorique et pratique en organisant de nombreuses activités extra-scolaires très prisées de ses élèves qui en gardent le meilleur des souvenirs.

Le dernier jour d'école a été l'occasion pour les élèves de 5H-8H, ses collègues et les autorités scolaires et communales, de lui témoigner leur reconnaissance en chansons, par des messages et des attentions emplis de joie et d'émotion.

C'est Pamela Tantardini, une jeune enseignante de Vendlincourt qui a été nommée pour reprendre la classe de 7H-8H de Roland Corbat.

Quant à ce dernier, mycologue averti, il continuera d'officier, entre autres, en tant que contrôleur officiel des champignons pour l'Ajoie !

Sentiers pédestres

Le territoire communal comporte de nombreux sentiers pédestres, qui font la joie des randonneurs qui les utilisent et l'entretien de ces parcours nécessite toujours beaucoup de travail.

Bien que réservés exclusivement au tourisme pédestre, il est régulièrement relevé que ces chemins sont empruntés par les VTT ou les cavaliers, alors qu'ils ne leur sont pas destinés. Il en résulte que le passage des VTT ou des chevaux les détériore.

Le Conseil communal fait donc appel à l'esprit civique de la population pour respecter les signalétiques mises en place, ceci afin de conserver les chemins pédestres en bon état, faute de quoi des mesures devront être prises.

Fête nationale

Pour la seconde année consécutive, la commémoration de la Fête nationale ne sera malheureusement pas organisée à Bonfol.

Les Autorités communales sont conscientes que la population apprécie tout particulièrement cette manifestation qui remporte toujours un grand succès et c'est avec beaucoup de regret qu'elles ont pris la décision d'y renoncer.

En effet, même si la situation sanitaire s'est beaucoup améliorée, les dispositions à respecter lors d'une telle manifestation, restent extrêmement compliquées à mettre en place.

Les Autorités communales souhaitent à toutes et à tous un très bel été et recommandent de continuer à prendre soin de vous.